

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT CREATION ET TARIFICATION DE DIPLOMES INTERUNIVERSITAIRES  
PORTES PAR L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 4 MARS 2021,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'approuver la création et la tarification des Diplômes InterUniversitaires portés par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales telles que définies en annexe.

Membres en exercice : 71

Votes : 45

Pour : 43

Contre : 2

Abstentions : 0

**Le Président Provisoire,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA  
DELIBERATION A DISTANCE 2021-03-04-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## Assemblée Provisoire du 4 mars 2021

### Création et tarification de Diplômes d'Université (DU)

Intitulé de la formation	Compo-sante	Responsable Pédagogique	Présentation, objet de la demande	Durée de la formation	Organisation	Effectif minimum	Tarification			Conseil de Gestion
							T1 (Tarif plein)	T2 (Tarif étudiant UCAA)	T3 (Tarif exonéré)	
<b>DIU Case management en psychiatrie et santé mentale</b>  Création	UFR Médecine et Professions Paramédicales	Pierre-Michel LLORCA	Acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une activité de Case Manager, dans une logique de parcours de soins coordonné.	84 heures	DIU avec l'Université de Franche Comté  2 sessions de e-learning + 1 session en présentiel : de 28 h chacune	15	1 700 €	850 €	-	21/09/20
<b>DIU Pathologies duelles</b>  Création	UFR Médecine et Professions Paramédicales	Georges BROUSSE	Acquérir des bases communes directement applicables en pratique clinique. La formation ouvre également à des perspectives de recherche sur un champ en pleine expansion. Il vise à promouvoir les soins intégrés et centrés sur la personne et à la déstigmatisation de ces troubles mentaux complexes.	75h30	DIU avec l'UFR de Médecine de Montpellier-Nîmes  5 modules	15	2 400 €	360 €	-	21/09/20